



N° 17 – Octobre 2024

Chères et chers adhérents,

L'année touche déjà à sa fin et nous sommes sans nouvelle du projet éolien de Vanosc, dont l'examen est en cours à la DREAL. Nous espérons vous voir nombreux à notre assemblée générale, où nous développerons nos actions de 2024 et nos projets pour 2025, et qui sera comme toujours suivie d'un pot de l'amitié.

**Du point de vue des autorités, la force de notre association dépend entièrement du nombre d'adhérents à jour de leur cotisation : merci de renouveler votre règlement pour 2025.**

Ce mois d'octobre, nos amis de Protégeons Taillard ont une nouvelle fois présenté au Conseil d'État leurs objections contre le projet des Ailes de Taillard, intimement lié à Vanosc. Leur principal argument était l'accroissement du risque d'incendie, dans une zone classée depuis 2011 en « risque majeur » d'incendie. La décision finale sera rendue dans quelques semaines, mais le rapporteur public conclut au rejet de ce pourvoi, car, d'une part, des mesures de protection selon lui suffisantes ont été prévues, et d'autre part le projet est porté par un réseau de citoyens (ce qui est effectivement le cas dans la commune de Burdignes, contrairement à Vanosc)<sup>1</sup>. Il est difficile de dégager une ligne générale des décisions du Conseil d'État, qui sont toujours prises en fonction du contexte particulier de chaque recours. Néanmoins, notons qu'en juillet dernier, le Conseil d'État a retoqué un projet d'implantation de 9 éoliennes à Chérier-La-Tuillièvre, dans la Loire, car ces éoliennes feraient courir un risque avéré de mortalité pour plusieurs espèces d'oiseaux et de chiroptères, que les mesures d'évitement et de réduction ne permettent d'atténuer que partiellement<sup>2</sup>.

En tout cas, grand merci à Protégeons Taillard dont l'opiniatreté nous a déjà donné de nombreuses années sans éoliennes...

Le président, Jean-Marc Serve

## Nous comptons sur vous : Assemblée Générale de l'association Le vendredi 22 novembre 2024, 18h, annexe municipale, Vanosc

### Espèces protégées en danger

La destruction des espèces protégées par les éoliennes se confirme partout en France. Deux exemples.

En juillet 2022, un aigle royal avait été tué par les éoliennes de Bernagues-Lunas, un site dont la cour d'appel de Nîmes, dans une décision sans précédent, a ordonné la démolition en décembre 2023<sup>3</sup>.



En mai 2024, un circaète Jean le Blanc a été retrouvé mort au pied d'un mât à Freyzenet-La-Tour (Haute-Loire)<sup>4</sup>. Ce rapace majestueux est spécialisé dans la chasse aux reptiles et bénéficie en ce sens d'une protection totale en France. À noter que ce parc éolien est montré en exemple par EDF, comme une grande réussite d'intégration écologique...

### L'éolien et notre facture d'électricité

Une politique dont les consommateurs font et feront les frais !

Le projet de loi de finances 2025, qui sera voté par l'Assemblée Nationale le 5 novembre 2024, prévoit une augmentation de la Taxe Intérieure sur le Consommation Finale d'Électricité (TICFE) que l'association UFC - Que Choisir estime à un taux de +124%, soit plus du double du taux actuel<sup>5</sup>.

Contrairement à ce que laissent penser les discours officiels trompeurs, cette augmentation de la TICFE est principalement due aux besoins de financement liés à la construction d'un réseau électrique qui doit relier les parcs éoliens terrestres et offshore ainsi que les champs de panneaux solaires, dispersés aux quatre coins du pays. Le coût de cette infrastructure, estimé par le ministère de l'Économie et confirmé par plusieurs experts indépendants, pourrait dépasser les 200 milliards d'euros. Ce financement vise à compenser la dispersion des installations de production d'énergie renouvelable intermittente. Cette politique de développement décentralisé a un coût, et ce sont les consommateurs qui en font les frais insupportables à travers des hausses de la TICFE.

1. *Le Progrès Gier Pilat*, 18/10/2024
2. *Le Progrès*, 4/07/2024
3. *Hérault tribune*, 13/12/2023
4. *Lettre de la Fédération Environnement Durable*, 5/07/2024
5. *Actu Environnement*, 14/10/2024